

DECRET N°75-161 du 25 Juillet 1975

portant nomination des membres du Conseil
d'Administration de l'Office Dahoméen des
Manutentions Portuaires (O.D.A.M.A.P.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT ,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance n° 14/PR/MTPTPT du 4 mars 1968 portant réorganisation des opérations d'aconage sur le Port de Cotonou ;
VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 décembre 1974 régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 octobre 1974 portant formation du Gouvernement et les Décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret n° 75-52 du 25 février 1975 portant approbation des Statuts de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er .- Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires :

- | | |
|---------------------------|---|
| - de SOUZA Michel | : Représentant le Ministre des Transports ; |
| - ADETONA Barnabé | : Représentant le Conseil National de la Révolution ; |
| - AHOKPE Jonas | : Représentant le Ministre de l'Industrie et du Commerce |
| - AKPOVI Lucien | : Représentant le Ministre du Plan ; |
| - VIGBE Prosper | : Représentant le Ministre des Finances ; |
| - KABIROU Moulicatou | : Représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail ; |
| - d'ALMEIDA Jérôme | : Représentant la Direction Générale du Port Autonome Cotonou ; |
| - BALLE Janvier | : Représentant des Agents Maritimes, des Transitaires et Consignataires de navires au Dahomey ; |
| - Capitaine ATOHOUN Emile | : Commissaire du Gouvernement auprès de l'ODAMAP ; |
| - YEHOUESSI Pascal | : Représentant du Personnel de l'ODAMAP ; |
| - HOUNTO-HOTEGBE Denis | : " " " |

..../....

- COLLY Benjamin : Représentant du Personnel de l'ODAMAP ;
- HANGNILO Anselme : " "
- HOGBEHOUNTO Etienne : " "

ARTICLE 2.- Camarade Michel de SOUZA, Ingénieur, représentant le Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications est nommé Président du Conseil d'Administration dudit Office.

ARTICLE 3.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 25 Juillet 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Pour le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes et Télécommunica-
tions absent, le Ministre Délégué au-
près du Président de la République,
Chargé du Plan, de la Statistique et de
la coordination des Aides Extérieures,
Chargé de l'intérim,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Captaine Auguste HONVOH

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 8 - MTPTPT 8 - MF 2 - Autres Ministères 9 - Intéressés 14 -
SPD 2 - CNR 4 - ODAMAP 15 - Chambre de Commerce 4 - SGG 4 - JORD 1 - IAA-DCCT-IGF-
CNI-GDE Chanc. 5 - DTP 2 - PAC 4. SONATRAC 1 DPE-DGAJL-INSAB 6 DTT 1